

AFFAIRE SEZNEC
LE GRAND
SECRET

Du même auteur

Erreur sur le coupable
L'affaire de la Josacine
Éditions n° 1, 1998

Crimes de femmes
25 histoires vraies
(avec Brigitte Vital-Durand)
Flammarion, 2004

Pas de pitié pour les innocents
Les terribles conséquences d'une erreur judiciaire
(témoignage d'André Kaas)
Michel Lafon, 2005

Le Disparu
Xavier Dupont de Ligonnès
Ring, 2016

True Crime I. Les prototypes
Ouvrage collectif
Ring, 2016

True Crime II. Sexe et passions fatales
Ouvrage collectif
Ring, 2016

Anne-Sophie Martin

AFFAIRE SEZNEC
LE GRAND
SECRET

Éditions du Seuil
57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e

ISBN 978-2-02-141227-7

© Éditions du Seuil, septembre 2019

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

*Greetings to you, ma Véronique de Bretagne,
forever.*

« Toutes les vérités que l'on a tues deviennent venimeuses. »

Friedrich Nietzsche,
Ainsi parlait Zarathoustra.

« C'est une affaire toute simple qui a été compliquée à outrance... »

Guillaume Seznec fils
à son propre fils,
Jean-Yves Seznec

Partie I
L'AFFAIRE

Elle bouge encore

Ah bon, elle bouge encore, l'affaire Seznec ? Ce n'est pas qu'un vieux dossier poussiéreux ? Labellisée « Affaire » avec une majuscule, s'il vous plaît, classée au rayon des plus grandes erreurs judiciaires de l'histoire de France, abonnée aux « Unes » des grands journaux, baptisée par des milliers de passionnés énigme n° 1 du XX^e siècle, la voilà qui, en cette fin d'année 2017, frémit à nouveau du côté de la Bretagne. Tiens donc, comme disait Gabin avec son irrésistible moue revêche.

Pour ma part, je croyais le rideau tombé depuis 2006. Me restait le souvenir d'inhabituelles protestations et autres éclats sous les ors feutrés de la chambre criminelle de la Cour de cassation. Refus de révision : un nouveau scandale de cette justice française qui ne revient jamais sur ses décisions, surtout pas sur les mauvaises ; des cris dans la nuit maudissent les juges ; « honteux », clame Denis Seznec, le petit-fils au combat acharné pour la défense de l'innocence de Guillaume Seznec. La colère monte d'un ton dans le long couloir de marbre aux bancs inamicaux et peu habitués à ces noms d'oiseaux : « justice pourrie », « justice collabo ! », « saloperie ! ». Aux marches du palais, la foule des soutiens se presse autour de Denis, la mine

grave. On reconnaît certains des acquittés d'Outreau, comme la « boulangère » Roselyne Godard, et Alain Marécaux, l'huissier de justice, que j'ai rencontrés puisque je sors du montage d'un documentaire sur les errements de l'instruction qui ont mené à ce fiasco judiciaire. Une commission d'enquête parlementaire venait de mener six mois d'auditions pour comprendre comment des citoyens comme vous et moi avaient été injustement accusés d'être d'abominables pédophiles, le pire des vices. C'est peu de dire que je prête une oreille attentive à cet incroyable événement. Au son des binious et des cornemuses, les mots s'emballent et les choses se corsent : « Mort à la France ! » À gauche, Patrick Dils, trois fois jugé pour meurtres avant d'être acquitté, fait une tête de poussin en colère. Un peu plus loin sur la droite, le visage d'Yves Duteil, petit-neveu du capitaine Alfred Dreyfus, est grave et fermé. On croirait un jour d'exécution capitale. Ou un deuil national. Une ambiance funèbre.

Porté par le flot et la fronde, Denis se lâche : « La Cour de révision a raté cette occasion unique de reconnaître une erreur judiciaire. C'est un désastre pour la justice, sa crédibilité, son image, son autorité. Nous avons une justice aveugle et sourde. Avec l'affaire Seznec, elle est devenue folle ! »

Je croyais que, depuis ce funeste 14 décembre 2006, le soufflé de la colère était retombé. Onze ans après, il n'en est rien.

Le 5 décembre 2017, je suis devant mon ordinateur hors d'âge, que je dois d'urgence aller faire réparer. Je fais un petit tour d'horizon de l'actualité et découvre qu'il y a du nouveau concernant Seznec. Sans doute une broutille. Quelques minutes encore, juste le temps de voir ce qui pourrait bouger encore dans l'Affaire du

siècle. « Cette piste que la justice néglige », titre *Le Télégramme de Brest*. Une telle interpellation en forme de mise en cause me semble pour le moins audacieuse.

Premier réflexe, si c'est la centième piste en forme d'impasse, on comprend aisément la prudence, voire la réticence, du procureur de Bretagne qui détient l'initiative des poursuites. Deuxième réaction, le chroniqueur judiciaire est bien placé pour savoir qu'une vérité judiciaire n'est qu'une version officielle mais pas nécessairement intangible. Alors, pourquoi ne pas imaginer en effet une frilosité toute corporatiste ? Troisième étape, poussons donc plus loin la lecture, cela n'engage à rien. Mais j'ai remarqué que, parfois, dans ce métier, le déclic pouvait venir d'un simple mais irrépensible coup d'œil ou de menton. Et si c'était vrai ?

Rappel succinct des faits jugés en... novembre 1924. Il y a quatre-vingt-treize ans se tient le procès déjà retentissant de Quimper, où l'on voit sur des photos d'époque l'accusé remonter ou descendre presque nonchalamment la rue, encadré de policiers, pour gagner son box des « Assiettes » (assises pour les initiés). Voilà qui tranche avec les quinze fourgons de la gendarmerie alignés quai des Orfèvres pour les procès « terro », d'Action directe au frère de Mohamed Merah... Guillaume Seznec, maître de scierie à Morlaix, est condamné au bagne à perpétuité pour des faux en écriture, et surtout pour le meurtre du conseiller général Pierre Quémeneur, un élu breton de Landerneau. Il s'agirait d'un crime crapuleux. Tous deux avaient pris la route le 25 mai 1923, pour aller vendre à Paris une Cadillac récupérée des stocks américains de la guerre 14-18. Nombreuses pannes sur la route, arrêts forcés dans les garages sur la N12, une vraie galère, comme on dirait maintenant, et les voilà qui

dînent à Houdan, non loin de Dreux. Les deux larrons sont vus nuitamment heurter la barrière de la gare. Fin du joyeux compagnonnage, Seznec rentre seul à Morlaix et affirme avoir laissé là-bas Quémeneur. Que plus personne ne verra ni vivant ni mort. CQFD pour la justice, après une enquête assez sommaire : Seznec a tué Quémeneur à Houdan, et s'est débarrassé du corps on ne sait où. Son mobile ? Il a voulu s'approprier Traou-Nez, son manoir de Plourivo, près de Paimpol.



Guillaume Seznec en 1923.

Et là, il faut bien reconnaître que j'ai raté quelques trains. La piste négligée par la justice, selon Hervé Chambonnière du *Télégramme*, récent membre de notre vénérable Association de la presse judiciaire, et donc *a priori* sérieux et professionnel, est celle que Denis Langlois, un ancien avocat de la famille Seznec (1976-1990), a soutenue dans un livre... sorti en février 2015. Pas vraiment une information de dernière

minute. Et que plaidait-il dans *Pour en finir avec l'affaire Seznec*? Que le meurtre n'avait pas eu lieu à Houdan, mais à Morlaix, dans la maison familiale des Seznec. M^e Denis Langlois, à la carrière impressionnante et incontestable, avocat de la Ligue des droits de l'homme, militant-plaideur pour justes causes, souvent de gauche, souvent humaines et humanistes, universalistes, a décidé, arguant de son âge, de se défaire d'un lourd poids en faisant, avec sérénité et selon ce que sa conscience lui dictait, des révélations.

Un secret de famille, dit-il, voilà, c'est tout. Terminée, l'affaire Seznec aux pistes tentaculaires allant des truands parigots au complot politique. Circulez. Contentez-vous de vous représenter la scène. Un dimanche de mai 1923, Pierre Quémeneur vient à Morlaix, en l'absence du maître de scierie, et fait des avances plus que pressantes à Marie-Jeanne Seznec. Avances repoussées avec l'énergie du désespoir. Il meurt, on ne sait trop de quelle façon. Si, accidentelle.

Voilà qui laisse pensif, à la manière de la mort de la princesse Diana, dans un tunnel parisien des bords de Seine. Et pourquoi ne pas voir dans ce drame un complot international, la rencontre malencontreuse entre un nid d'espions et un gang de paparazzi, plutôt qu'un banal accident de la circulation?

Quand l'avocat a-t-il appris la vérité? En janvier 1978, par le frère de Denis, Bernard, qui le tenait d'une confidence aux allures de confession de son oncle et parrain, témoin direct des faits en 1923. Il l'a enregistré à son insu, car si le vieil homme a voulu se confier, il refuse de parler publiquement: il souhaite juste qu'on arrête de dire toutes ces âneries sur le sujet. Si Bernard

voulait bien se donner la peine de rectifier le tir... Qu'il connaît si bien depuis le début, puisqu'il y était, à Morlaix.

Qui prétend cela ? Le propre fils de Guillaume Seznec, prénommé Guillaume aussi, et que Denis Langlois appelle « Petit-Guillaume » pour le distinguer de son père. Lui, c'est-à-dire le seul témoin toujours vivant de la scène, de la scène de crime même, quand il était enfant : à 12 ans, il jouait dans le jardin quand il a entendu sa mère crier, il s'est approché de la fenêtre et a vu le corps du conseiller général étendu sur le sol.

L'avocat tombe de sa chaise. Pour ses clients, Jeanne, fille de Seznec et sœur cadette de « Petit-Guillaume », le témoin exclusif, mère de Bernard le confident détenteur de l'enregistrement, et de Denis bombardé depuis peu héritier de la cause de l'innocence, il vient de déposer la 13^e requête en révision pour obtenir un nouveau procès. Il comprend que, des années durant, tout son travail, des milliers d'heures passées sur des procès-verbaux et des feuilles de journaux jaunis, n'a pas servi la vérité. Puisque celle-ci est ailleurs.

1978-2015 : il a donc attendu trente-sept ans pour balancer le pavé dans la mare.

Après la sortie de son livre, il a saisi le procureur de Brest de ces éléments nouveaux et espéré une réouverture de l'enquête. Espoir vite déçu : il n'a pas qualité pour ester en justice, car il n'est pas de la famille. L'avocat en parle à des membres de la famille – ils sont éloignés ou fâchés avec Denis Le Her-Seznec depuis fort longtemps –, et un « arrière-petit-enfant » se décide à faire une demande officielle au même procureur. Refus poli, et pourtant le demandeur est bien de la famille, et donc recevable en sa demande d'investigations en appui

d'une nouvelle demande de révision selon la nouvelle loi plus « ouverte » de 2014. Mais c'est nient.

L'argument était certes intéressant, mais fragile, car l'avocat n'a conservé que la transcription manuscrite du contenu de la cassette, il n'a même pas la voix de « Petit-Guillaume », le témoin direct. Mais il y a pis : le temps, trente-sept ans, que l'avocat se décide à parler, les deux interlocuteurs sont morts ! Petit-Guillaume en 1982 et Bernard Le Her en 1994.

On en appelle au procureur général de Rennes, mais Mme Malbec refuse à son tour, au motif que des fouilles ont déjà été réalisées à de multiples reprises dans cette affaire, close en décembre 2006. Close. Ah, je vous l'avais bien dit !

L'avocat ronge son frein. Ce n'est pas sa faute si la justice a cherché aux mauvais endroits. Non seulement aucune fouille n'a jamais été faite à Morlaix, ni pendant l'enquête initiale – il n'y eut que des perquisitions –, ni plus tard. Mais dans le témoignage de « Petit-Guillaume », il a remarqué une précision très intéressante : peu de temps après « l'accident de Morlaix », au printemps 1923, des travaux ont été effectués dans « une sorte de cellier », à l'arrière de la maison. Enfin, à l'arrière si l'on considère que la façade est du côté de la rivière Queffleuth, là d'où les photographes peuvent depuis le début avoir suffisamment de recul pour faire un plan large de la maison du criminel Sez nec. En réalité, la vraie façade est de l'autre côté, côté rue, sauf que la maison est très en contrebas. Il faut longer une courte venelle entre deux hauts murs – dont celui de la scierie – et descendre un escalier avant de trouver la porte d'entrée. Un « trou » pour ainsi dire. En fait, cette façade, on ne peut guère la voir. Mais juste en

face, tout contre la scierie, il y a effectivement des dépendances, même si c'est un grand mot.

Et si le corps de Quémeneur avait été enterré là ? Et la justice ne daigne faire aucune vérification ? Et si c'était vrai ? Comment le savoir sans mener l'enquête ?

L'avocat est convaincu et convaincant. M^e Langlois, dans son Auvergne retiré, parle clair, mesuré, déterminé. Il n'avait aucun intérêt personnel à remuer cette vieille affaire, à part troubler sa quiétude, il devait même s'asseoir sur son serment, violer le secret professionnel dû pour l'éternité à ses clients. Au fond, son acte est courageux. Il donne le coup de pouce nécessaire au dévoilement du secret, devenu quasi impossible car « politiquement incorrect » au regard de la cause nationale du martyr Sez nec. Il reconnaît avoir trop attendu pour enfin livrer ce que l'on sait parfaitement depuis si longtemps tout en faisant comme si de rien n'était. Il n'a que des coups à prendre, de tous bords. Courageux donc, et vertigineux.

Car que gagne-t-on, si l'on peut dire, à remuer la poussière ? Pour l'heure une tournée de dédicaces, une réception médiatique assez timide, loin du séisme judiciaire d'échelle nationale de 2006. En revanche ma curiosité est piquée sur le processus de fabrication : comment une histoire sexuelle à peine engagée peut-elle devenir une affaire d'État ? Et une question à mille euros : « Qui savait au juste dans cette famille ? » Pourquoi ce silence d'un quasi-siècle ? Et comment maintenir ce silence dans une histoire qui rebondit tous les cinq ou dix ans depuis l'origine.

L'affaire, ripolinée par les révélations de l'avocat, aurait donc pu rester cantonnée au petit club des passionnés, Bretons, historiens, avocats pénalistes, archi-

vistes, blogueurs, généalogistes, journalistes branchés *cold case*... Mais ce que l'avocat Denis Langlois ignore, alors que son livre sort, c'est qu'il y a une deuxième équipe sur le coup, un peu comme pour le *Rainbow Warrior*. Le récit devient trépidant.

Comment « faire parler » la maison de Morlaix ?

Heureusement, un brocanteur breton, sis à Sizun, va relever le gant. Bertrand Vilain – c'est son nom, je n'y peux rien – se rend souvent à la salle des ventes de Morlaix pour vendre des antiquités aux États-Unis, et il passe inmanquablement devant le 102, rue de Brest, adresse de l'ancienne scierie. Il glane des meubles, des bibelots et divers jolis objets bretons. Un jour, il rachète à son petit-fils les archives de M^e Belz, l'avoué de Morlaix, qui se chargea de la succession de Guillaume Sez nec une fois embastillé. C'est-à-dire dès juin 1923. À l'époque, les choses ne traînaient pas. Endetté, il n'avait même pas terminé de payer la scierie...

Le 11 juillet 1923, dans les liasses, il trouve un plan bien dessiné à main levée par l'inspecteur de police Guillomarch, avec rivière en bleu, repères en rouge et bâtiments au trait noir. Entre la façade et le mur de la scierie, en contrebas de l'escalier, il existe bel et bien une dépendance qui semble porter un jardin sur son toit : serait-il tombé sur la « sorte de cellier » dans lequel « Petit-Guillaume » aurait vu son papa faire des travaux peu après la mort de Pierre Quémeneur ?

Certes il s'agit d'un souvenir d'enfant suivi d'une interprétation d'adulte : une sépulture a pu être bricolée

à cet endroit, sans risque d'être vu par les voisins, sans avoir non plus à transporter le corps ailleurs en voiture pour aller l'enterrer en forêt, au risque d'être surpris par des curieux...

Cependant, puisque la justice refuse de se lancer dans une nouvelle enquête, il faudrait le faire à titre privé, après avoir obtenu l'autorisation de l'actuel propriétaire... Or, rien n'est moins sûr. Quand, en 2015, lors de sa tournée de conférences-dédicaces, M^e Langlois avait pointé son nez, il n'avait pas été très bien reçu par le jeune occupant, un tantinet désœuvré, qui vivait là...

Mais le brocanteur est bonhomme, sympathique, habitué aux relations de terrain, breton de souche, résident dans la région et connaissant le coin comme sa poche. Il parvient, lui, à visiter les lieux et croit identifier l'endroit correspondant au « cellier ».

C'est à ce moment qu'intervient une autre coïncidence, un signe du destin, un coup de pouce en faveur de la thèse de l'avocat, juste au lendemain du premier article du *Télégramme*. Patricia, l'actuelle propriétaire de la maison de Morlaix, résidant la plupart du temps aux Seychelles, se trouve par hasard dans le Léon ! Feu son mari, qui avait succédé au père de l'actrice Dominique Lavanant dans l'ancienne scierie rachetée en 1982, était un passionné de l'affaire Seznec. Il avait lu tous les livres la concernant, c'est dire. Patricia donne son feu vert au brocanteur : après avoir débroussaillé, et dégagé les mètres cubes de terre qui ont presque comblé le petit édifice, il pourra organiser une campagne de fouilles privées. À condition de remettre les lieux en état. Si l'on peut dire car, hélas, la maison ayant été longuement squattée, l'état des communs est assez délabré.

Table

Partie I L’AFFAIRE

1. Elle bouge encore	11
Comment « faire parler » la maison de Morlaix? . .	19
2. Visite chez Gabrielle	24
3. Le grand embouteillage	44
La piste « officielle »	49
Le gang des Cadillac	53
La piste de Lormaye	53
La piste familiale	54
La machination policière	55
Le complot d’État	57
Un départ à l’étranger	58
Le secret de famille	58
4. La querelle des Denis	60
5. Les trouvailles du brocanteur	85
L’inventaire à la Seznec	94
6. Pourquoi Morlaix?	105
7. Opération fouilles à Traon Ar Velin	119

Partie II
LE SECRET

8. Actes manqués	141
9. Le jour où le secret est tombé	157
10. L'interview	166
ACTE I : quand et pourquoi?	168
ACTE II : où, qui et quoi?	172
ACTE III : comment?	178
11. La vérité enfouie au pied du Ménez Hom. .	180
12. Un couple si secret	195
13. Marie-Jeanne	213
14. Une tragédie familiale	236
15. Éternels errements.	260
16. Épilogue. Retour à Plomodiern	271
Chronologie	279
Bibliographie.	282
Remerciements	285

